

Entente de lot - Lot 7

Phase de support postimplantation (3 mois)

Livraison 1

Version 0.3

Table des matières

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT	3
Nature du lot.....	3
2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT	5
3. PLAN DE LIVRAISON ET CALENDRIER DES SPRINTS.....	6
Plan de livraison du projet.....	6
Calendrier Du lot 7	6
4. OBJECTIFS DE LOT	7
Objectifs du lot 7	7
5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT	8
6. GESTION DES RISQUES Du LOT 7	9
Risques de la Livraison 1.....	9
7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	10
Plan global	10
Acceptation provisoire du lot.....	10
Efforts et coûts du lot.....	11
Bordereau de prix révisé	11
Partage de risques.....	11
Formule de partage de risques	11
Enveloppe de partage de risques du lot 7	12
Montant « en banque » au début du lot 7	12
Contingence contractuelle au début du lot 7	12
Facturation des services professionnels.....	12
Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance.....	12
Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation mensuelle sont déterminés en fonction de la Grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.	13
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot.....	13
Suivi des travaux hors-site	13
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	13
8. DURÉE DE L'ENTENTE.....	14
9. SIGNATURE	15

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT

La présente entente de lot couvre le lot 7 de la Livraison 1 du projet CASA (finances et fondation).

L'entente couvre les éléments suivants :

- La nature du lot;
- Les critères d'acceptation du lot;
- Le calendrier du lot;
- La portée qui sera livrée dans le lot conjointement par la SAAQ et l'Alliance et les objectifs à atteindre dans le lot;
- La gestion des risques du lot;
- Les mécanismes de surveillance et de maîtrise du lot, notamment le suivi des efforts et des coûts, l'acceptation du lot, les paramètres de partage de risques, les modalités de facturation et la gestion des ressources;
- La durée de l'entente.

La présente entente couvre les efforts réalisés par les ressources de la SAAQ et de l'Alliance.

NATURE DU LOT

Le lot 7 comprend, entre autres :

- La stabilisation et le support postimplantation d'une durée de 3 mois pour la solution qui a été déployée lors du lot 6 et qui couvre :
 - La gestion des ressources humaines (SOR4);
 - La gestion des ressources financières (SOR5);
 - La gestion de la relation avec les partenaires (GRP);
 - Le soutien à la prestation de services (SPS) : communications écrites et certains éléments de prévention de la fraude.
- Les composantes de la solution incluses dans la portée de la Livraison 1 qui n'auront pas été livrées à la fin du lot 6 et qui seront implantées dans le lot 7, conformément à la stratégie de livraison progressive entérinée par le Comité de direction de la Société (Livraison 1 progressive) :
 - Le module « Business Planning and Consolidation » (BPC) utilisé pour la gestion budgétaire;

- Le module « Disclosure Management » (DM) utilisé pour la diffusion de l'information et des rapports financiers;
- La solution Ariba utilisée pour la gestion des appels d'offres;
- Les modules « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP) utilisés pour la planification de la main-d'œuvre;
- Certains rapports d'intelligence d'affaires.

La solution déployée à la Livraison 1 comprend :

- La mise en place de l'ensemble des fonctionnalités de la solution informationnelle pour supporter les besoins des processus opérationnels de la portée en ce qui a trait à l'intelligence d'affaires.
- La mise en œuvre des fonctions financières de la solution [REDACTED] soit : la charte comptable, les comptes clients, les comptes fournisseurs, le budget des dépenses, la trésorerie, la comptabilité, l'immobilisation et le suivi de projet.
- Le déploiement des fonctionnalités de la gestion du matériel, la gestion des inventaires, la gestion des partenaires reposant sur [REDACTED] et certaines fonctionnalités [REDACTED]
- Déploiement de certains éléments du volet gestion des effectifs comme « Human Capital Management » HCM pour l'embauche et le dossier employé, [REDACTED] (SF) pour la planification et le développement des compétences et de « Concur Travel and Expense » pour la gestion des allocations de dépenses et des frais de voyage.
- Le déploiement initial et incrémental des modules communs pour les livraisons subséquentes. Il s'agit notamment de la gestion de communications écrites et la gestion documentaire [REDACTED] la gestion de la banque de connaissances, de formation [REDACTED] le développement des compétences et la gestion des apprentissages « SF Learning », et les fonctionnalités de gestion de la sécurité spécifique, la gestion des risques et la conformité « GRC Access Control et Process Control ».

2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT

Le tableau ci-après décrit les critères à atteindre pour l'acceptation provisoire du lot 7. Le lot est accepté provisoirement lorsque ces critères sont rencontrés (voir aussi la section 8 « Surveillance et maîtrise du lot »).

CRITÈRES	ACCEPTATION
- Les objectifs de performance du lot ont été atteints. - Les objectifs de qualité du lot ont été atteints. - Les objectifs de transfert de connaissances du lot ont été atteints.	- Les objectifs du lot décrits dans la section 4 du présent document sont approuvés par le chef de projet et le leader adjoint de direction. - Les objectifs de performance et de qualité du lot sont mesurés par la stabilisation de la solution et la résolution de 100 % des anomalies sévères (P1) et de l'acceptation des anomalies (P2 et P3) non résolues par le Centre de support. - Les objectifs de transfert de connaissances sont mesurés par la complétion de la formation, y compris la préparation du matériel de formation, pour toutes les composantes de la solution de la Livraison 1 livrées à la fin du lot 7. - Les objectifs d'organisation sont mesurés par la mise en place des structures, équipes et procédures pour le Centre de support.
Les objectifs généraux du lot ont été atteints	L'atteinte des objectifs de lot a été confirmée par les leaders et leaders adjoints et documentée dans le formulaire d'approbation du lot signé par le chef du projet CASA et le leader adjoint de direction; les décisions ont été consignées au registre des points en suspens et décisions par le Bureau de programme.

3. PLAN DE LIVRAISON ET CALENDRIER DES SPRINTS

PLAN DE LIVRAISON DU PROJET

Années projet	Année 1				Année 2				Année 3													
Trimestres projet	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3											
Années calendrier	2017				2018				2019													
Mois	A	M	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D			
LIVRAISONS																						
Livraison 0 - Conception globale	Livraison 0																					
Lot 0 Formation initiale au projet	0																					
Lot 1 Planification du projet	1																					
Lot 2 Conception de la solution			2																			
Lot 3 Conception du CoE (Center of expertise)				3																		
Livraison 1 - Finances et fondation	Livraison 1																					
Lots	2 (Livraison 0)				4 et 5												6	7				
Nb de mois	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3

Légende

Gris	Phase de préparation	Rose	Phase de mise en production
Jaune	Phase de conception	+	Déploiement en production
Vert	Phase de réalisation	Orange	Phase de support post-implantation

Dernière mise à jour: 2018-03-12

CALENDRIER DU LOT 7

Début	Fin
3 janvier 2019	31 mars 2019

4. OBJECTIFS DE LOT

Cette section décrit les objectifs généraux du lot sur la base desquels la facturation des services professionnels de l'Alliance sera autorisée.

OBJECTIFS DU LOT 7

- Finaliser le rapport de mise en production (produit par l'équipe Intégration et Assurance qualité) ;
- Stabiliser la solution déployée lors du lot 6 en corrigeant toutes les anomalies sévères/bloquantes (P1) empêchant la réalisation des processus;
- Mettre en place les mécanismes de support et de soutien aux utilisateurs;
- Finaliser la transmission des connaissances aux utilisateurs de la solution de la Société;
- Compléter le transfert des ressources de l'équipe de projet vers le mode « maintenance » avec succès;
- Rédiger le rapport de clôture de la Livraison 1 (produit par l'équipe du Bureau de programme).

5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT

Aucun élément n'a été exclu de la portée du lot.

6. GESTION DES RISQUES DU LOT 7

RISQUES DE LA LIVRAISON 1

À la suite de la révision de l'analyse de risques du projet CASA réalisée en novembre 2018, tous les risques identifiés pour la Livraison 1 ont été jugés « faibles ».

Cependant, le risque lié à la difficulté à stabiliser la solution à la fin de la période de 3 mois pourrait être rencontré. Dans ce cas, la période de support serait prolongée tant que le leader du Centre de support n'aura pas accepté le transfert du « backlog » des anomalies non résolues.

7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

PLAN GLOBAL

La présente entente de lot s'appuie sur les jalons du plan global.

Le plan global fait ressortir les principaux jalons qui doivent être atteints ainsi que l'interdépendance entre certains livrables et activités qui doivent être réalisés par les différentes équipes.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef du projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7 est terminé.

EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux prévus, à la suite de la planification détaillée du lot, qui serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Planification	25 859	36 486	62 345	2 408 581 \$	5 396 548 \$	7 805 128 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur pour le lot 7.

Bordereau de prix révisé

Le tableau ci-après présente le sommaire des écarts entre le bordereau de prix révisé du lot 7 et la planification de ce lot. L'écart de budget sera transféré en contingence de performance.

Lot 7	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	21 069	49 775	70 844	2 023 500 \$	6 693 341 \$	8 716 841 \$
Entente de lot	25 859	36 486	62 345	2 408 581 \$	5 396 548 \$	7 805 128 \$
Écart	- 4 766	13 289	8 499	- 385 081 \$	1 296 793 \$	911 713 \$

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standards du projet CASA s'applique au lot 7.

Enveloppe de partage de risques du lot 7

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7 est de 780 513 \$ soit 10% des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance

Montant « en banque » au début du lot 7

Il n'y a pas de montants « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.

Contingence contractuelle au début du lot 7

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7 est de 4 177 316\$.

Étant donné que les coûts budgétés issus de la planification détaillée du lot 7 sont inférieurs aux coûts prévus au bordereau modifié, le recours à la contingence contractuelle n'est pas prévu pour le lot 7.

Le montant de la contingence de performance au début du lot 7 est de 80 292\$.

FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance

Pour les deux premiers mois de l'entente de lot, soit janvier et février 2019, l'Alliance pourra émettre une facture mensuelle lorsque toutes les anomalies P1 détectées au courant de ce mois ont été résolues. Les heures facturées par l'Alliance doivent correspondre aux heures réalisées par les ressources de l'Alliance pendant ce mois. Les heures additionnelles qui auront été réalisées lors du mois suivant pour terminer la résolution des anomalies seront ajoutées à la facture suivante.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation mensuelle sont déterminés en fonction de la Grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facturation finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure les heures additionnelles qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS-SITE

Il est prévu d'utiliser des ressources hors site pendant le lot 7, principalement pour la correction des anomalies issues des différents types d'essais et le développement des RICEFWs planifiés pour les processus couverts par la livraison progressive 1. De plus, l'utilisation des ressources hors site de l'Alliance pourraient être nécessaires pour le support des utilisateurs tant au niveau de la solution que des infrastructures.

PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- De permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- D'identifier les intervenants à chaque palier;
- De faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 3 janvier 2019 ou à une date ultérieure si la mise en production de la solution est retardée. Cette entente de lot demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le 31 mars 2019 ou trois mois suivant la mise en production de la solution.

9. SIGNATURE

Chaque partie reconnaît avoir lu attentivement cette entente, avoir obtenu les explications adéquates sur la nature de ses dispositions et les comprendre.

Pour la Société d'assurance automobile du Québec

Pour l'Alliance

Nom : Karl Malenfant

Nom : Nabil Aboutanos

Titre : Chef de projet CASA

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :



Date : 29. Dec. 2018

Signature :



Date : 28. Dec - 2018

Table des matières

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT	3
Nature du lot.....	3
2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT	4
3. CALENDRIER DU LOT	5
Calendrier du lot 7.5.....	5
4. OBJECTIFS DE LOT	6
Objectifs de la livraison 1 – Déploiement progressif.....	6
5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT	7
6. GESTION DES RISQUES DU LOT	8
Risques du lot 7.5	8
7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	9
Acceptation provisoire du lot.....	9
Efforts et coûts du lot.....	10
Partage de risques.....	10
Formule de partage de risques	10
Enveloppe de partage de risques du lot 7.5.....	10
Montant « en banque » au début du lot 7.5.....	10
Contingence contractuelle au début du lot 7.5.....	10
Facturation des services professionnels.....	11
Facturation des services professionnels de l'Alliance.....	11
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot.....	11
Suivi des travaux hors-site	11
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	12
8. DURÉE DE L'ENTENTE.....	13
9. SIGNATURE.....	14

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT

La présente entente de lot couvre la livraison 1 - déploiement progressif du projet CASA (finances et fondation).

L'entente couvre les éléments suivants :

- La nature du lot;
- Les critères d'acceptation du lot;
- Le calendrier du lot;
- La portée qui sera livrée dans le lot conjointement par la SAAQ et l'Alliance et les objectifs à atteindre dans le lot;
- La gestion des risques du lot;
- Les mécanismes de surveillance et de maîtrise du lot, notamment le suivi des efforts et des coûts, l'acceptation du lot, les paramètres de partage de risques, les modalités de facturation et la gestion des ressources;
- La durée de l'entente.

La présente entente couvre les efforts réalisés par les ressources de la SAAQ et de l'Alliance.

NATURE DU LOT

Ce lot comprend, entre autres :

- Les composantes de la solution incluses dans la portée du lot 7.5 sont:
 - Le module « Business Planning and Consolidation » (BPC) utilisé pour la gestion budgétaire;
 - Le module « Disclosure Management » (DM) utilisé pour la diffusion de l'information et des rapports financiers;
 - La solution Ariba utilisée pour la gestion des appels d'offres;
 - Les modules « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP) utilisés pour la planification de la main-d'œuvre;
 - La production des relevés fiscaux;
 - Certains rapports d'intelligence d'affaires en lien avec les processus mentionnés précédemment.

2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT

Le tableau ci-après décrit les critères à atteindre pour l'acceptation provisoire du lot 7.5. Le lot est accepté provisoirement lorsque ces critères sont rencontrés (voir aussi la section 8 « Surveillance et maîtrise du lot »).

CRITÈRES	ACCEPTATION
• Tous les livrables du lot ont été approuvés.	• Les livrables ont été approuvés par le chef du projet CASA et son leader adjoint de direction; les décisions ont été consignées au registre des points en suspens et décisions par le Bureau de programme.
• Les objectifs de performance du lot ont été atteints.	
• Les objectifs de qualité du lot ont été atteints.	
• Les objectifs de transfert de connaissance du lot ont été atteints.	• Les objectifs de transfert de connaissance sont mesurés par la réalisation des outils et des sessions de formation en lien avec les processus couverts par le lot.

3. CALENDRIER DU LOT

CALENDRIER DU LOT 7.5

Planification et suivi budgétaire (BPC)

Essais finaux: 11 mars 2019

Mise en production: 23 mars 2019

Déploiement: graduel

Diffusion de l'information (Disclosure Management)

Essais finaux: 11 mars 2019

Mise en production: 23 mars 2019

Déploiement: avril 2019

Gestion des appels d'offres et de renouvellement des ententes (Ariba)

Essais finaux: avril-mai 2019 (à confirmer)

Mise en production: juin 2019 (à confirmer)

Déploiement: graduel

Information de gestion (RH, Finances et GRP)

Mise en production: avril 2019 (à confirmer)

Planification de la main-d'œuvre (WFA)

Mise en production: septembre 2019 (à confirmer)

4. OBJECTIFS DE LOT

Cette section décrit les objectifs généraux du lot sur la base desquels la facturation des services professionnels de l'Alliance sera autorisée.

OBJECTIFS DE LA LIVRAISON 1 - DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

- Déploiement du module « Business Planning and Consolidation » (BPC);
- Déploiement du module « Disclosure Management » (DM);
- Déploiement de la solution « Ariba Contracts » et « Ariba Sourcing »;
- Déploiement des modules « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP);
- Déploiement de la solution pour la production des relevés fiscaux;
- Déploiement des rapports d'intelligence d'affaires en lien avec les processus touchés par la livraison 1 - Déploiement progressif;
- Réalisation des sessions et des outils de formation en lien avec les processus couverts par ce lot.

5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT

Aucun élément n'a été exclu de la portée du lot.

6. GESTION DES RISQUES DU LOT

RISQUES DU LOT 7.5

À la suite de la révision de l'analyse de risques du projet CASA réalisée en novembre 2018, tous les risques identifiés pour la Livraison 1 ont été jugés « faibles ».

7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7.5 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef du projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7.5 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7.5 est terminé.

EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux prévus, à la suite de la planification détaillée du lot, qui serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7.5	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	3 954	20 685	24 638	379 718 \$	2 685 370 \$	3 065 088 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur pour la livraison 1.

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standard du projet CASA s'applique au lot 7.5.

Enveloppe de partage de risques du lot 7.5

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7.5 est de 306 509 \$ soit 10% des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance

Montant « en banque » au début du lot 7.5

Il n'y a pas de montants « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.5.

Contingence contractuelle au début du lot 7.5

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7.5 est de 4 177 585\$.

Le montant de la contingence de performance au début du lot 7.5 est de 316 942 \$.

FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation des services professionnels de l'Alliance

Étant donné que les processus touchés par cette entente de lot sont prévus être déployés à des dates différentes, deux factures pourront être émises pour facturer les travaux du Lot 7.5. Ainsi, une facture sera reliée aux processus de planification et de suivi budgétaire (BPC) et de diffusion de l'information (DM); de gestion des appels d'offres et renouvellement des ententes (Ariba); et des relevés fiscaux. Cette facture pourra être émise le 28 juin 2019 ou à une date ultérieure, si le déploiement de ces processus est retardé ou si le déploiement n'est pas à la satisfaction de la Société. Pour ce qui est des efforts concernant la formation, la gestion du changement et les rapports de BI, ils pourront aussi être inclus dans cette facture.

Pour ce qui est du processus de planification de la main-d'œuvre (WFA et WFP), les travaux pourront être facturés au 30 septembre 2019 ou à une date ultérieure, si le déploiement est retardé ou si le déploiement n'est pas à la satisfaction de la Société.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation sont déterminés en fonction de la Grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facturation finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure les heures additionnelles qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS-SITE

Il est prévu d'utiliser des ressources hors site pendant le lot 7.5, principalement pour le développement des RICEFWs planifiés pour les processus couverts par le lot 7.5 ainsi que le support aux essais.

PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- De permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- D'identifier les intervenants à chaque palier;
- De faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 3 janvier 2019 et demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le 30 septembre 2019.

9. SIGNATURE

Chaque partie reconnaît avoir lu attentivement cette entente, avoir obtenu les explications adéquates sur la nature de ses dispositions et les comprendre.

Pour la Société d'assurance automobile du Québec

Pour l'Alliance

Nom : Karl Malenfant

Nom : Nabil Aboutanos

Titre : Chef de projet CASA

GRATIEN COTE
Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :



Signature :



Date : 2019-03-27

Date : 2019-03-06



Entente de lot - Lot 7

Amendement 1

Phase de support postimplantation (3 mois)

Livraison 1

Mars 2019

Version 1.1

CASA

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Table des matières

1. NATURE DE L'AMENDEMENT 1.....	3
2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES.....	4
3. OBJECTIFS DU LOT.....	5
Objectifs du lot 7	5
4. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	6
Plan global	6
Acceptation provisoire du lot.....	6
Efforts et coûts du lot.....	7
Partage de risques.....	7
Formule de partage de risques	7
Enveloppe de partage de risques du lot 7	7
Montant « en banque » au début du lot 7	7
Contingence contractuelle au début du lot 7	7
Facturation des services professionnels.....	8
Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance.....	8
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot.....	8
Suivi des travaux hors site	8
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	9
5. DURÉE DE L'ENTENTE.....	10
6. SIGNATURE.....	11



1. NATURE DE L'AMENDEMENT 1

L'amendement 1 du lot 7 vise à retirer de la portée du lot 7, les composantes de la solution incluses dans la portée de la Livraison 1 qui n'ont pas été livrées à la fin du lot 6 et de les transférer au lot 7.5 - déploiement progressif :

- Le module « Business Planning and Consolidation » (BPC) utilisé pour la gestion budgétaire;
- Le module « Disclosure Management » (DM) utilisé pour la diffusion de l'information et des rapports financiers;
- La solution Ariba utilisée pour la gestion des appels d'offres;
- Les modules « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP) utilisés pour la planification de la main-d'œuvre;
- Certains rapports d'intelligence d'affaires.

La portée détaillée du lot 7.5 est décrite dans la nouvelle entente de lot.

Le reste de la portée du lot 7 est inchangé.

2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES

Les sections suivantes de l'Entente de lot 7 demeurent inchangées :

2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT
3. PLAN DE LIVRAISON ET CALENDRIER DES SPRINTS
4. GESTION DES RISQUES DU LOT 7
5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT
6. INTERDÉPENDANCES AVEC LES AUTRES PROJETS DE LA SAAQ



3. OBJECTIFS DU LOT

Cette section remplace la section 4 de l'entente de lot initiale.

OBJECTIFS DU LOT 7

Cette section remplace la section 4 de l'entente initiale :

- Finaliser le rapport de mise en production (produit par l'équipe Intégration et Assurance qualité) ;
- Stabiliser la solution déployée lors du lot 6 en corrigeant toutes les anomalies sévères ou bloquantes (P1) empêchant la réalisation des processus;
- Mettre en place les mécanismes de support et de soutien aux utilisateurs;
- Finaliser la transmission des connaissances aux utilisateurs de la solution de la Société;
- Compléter le transfert des ressources de l'équipe de projet vers le mode « maintenance » avec succès.

La rédaction du rapport de clôture de la Livraison 1 est reportée à la fin du lot 7.5.

4. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

PLAN GLOBAL

La présente entente de lot s'appuie sur les jalons du plan global.

Le plan global fait ressortir les principaux jalons qui doivent être atteints ainsi que l'interdépendance entre certains livrables et activités qui doivent être réalisés par les différentes équipes.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef du projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7 est terminé.



EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux inclus dans le bordereau révisé. Ils serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	18 581	36 864	55 445	1 784 481 \$	4 946 637 \$	6 731 118 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur pour le lot 7.

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standard du projet CASA s'applique au lot 7.

Enveloppe de partage de risques du lot 7

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7 est de 673 112 \$, soit 10 % des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance.

Montant « en banque » au début du lot 7

Il n'y a pas de montants « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.

Contingence contractuelle au début du lot 7

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7 est de 4 177 316 \$.

FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance

Pour les deux premiers mois de l'entente de lot, soit janvier et février 2019, l'Alliance pourra émettre une facture mensuelle lorsque toutes les anomalies P1 détectées au courant de ce mois ont été résolues. Les heures facturées par l'Alliance doivent correspondre aux heures réalisées par les ressources de l'Alliance pendant ce mois. Les heures additionnelles qui auront été réalisées lors du mois suivant pour terminer la résolution des anomalies seront ajoutées à la facture suivante.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation mensuelle sont **déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance** et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facturation finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure les heures additionnelles qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS SITE

L'utilisation des ressources hors site de l'Alliance pourrait être nécessaire pour le support des utilisateurs tant au niveau de la solution que des infrastructures.



PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- de permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- d'identifier les intervenants à chaque palier;
- de faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.

5. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 3 janvier 2019 ou à une date ultérieure si la mise en production de la solution est retardée. Cette entente de lot demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le 31 mars 2019 ou trois mois suivant la mise en production de la solution.



6. SIGNATURE

Chaque partie autorise le présent amendement.

**Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ)**

Nom : **Karl Malenfant**

Titre : Chef de projet CASA

Signature

Date : 4 avril 2019

Pour l'Alliance

Nom : **Gratien Côté en remplacement
de Nabil Aboutanos**

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :

Date : 2019-03-27



Entente de lot - Lot 7

Amendement 2

Phase de support postimplantation

Livraison 1

Juin 2019

Version 1.1

CASA

Société de l'assurance
automobile

Québec



Table des matières

1. NATURE DE L'AMENDEMENT 2.....	3
2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES.....	4
3. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT	5
4. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	6
Plan global	6
Acceptation provisoire du lot.....	6
Efforts et coûts du lot.....	7
Partage de risques.....	7
Formule de partage de risques	7
Enveloppe de partage de risques du lot 7	7
Montant « en banque » au début du lot 7	7
Contingence contractuelle au début du lot 7	7
Facturation des services professionnels.....	8
Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance.....	8
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot	8
Suivi des travaux hors site	8
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	9
5. DURÉE DE L'ENTENTE.....	10
6. SIGNATURE	11



1. NATURE DE L'AMENDEMENT 2

L'amendement 2 du lot 7 vise à :

- Réajuster le montant de l'entente à la suite de l'ajustement de la planification de ce lot;
- Prolonger l'entente de lot;
- Préciser les critères d'acceptation du lot.

Le reste de la portée du lot 7 est inchangé.

2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES

Les sections suivantes de l'Entente de lot 7 demeurent inchangées :

3. PLAN DE LIVRAISON ET CALENDRIER DES SPRINTS

4. OBJECTIFS DE LOT

5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT

6. GESTION DES RISQUES DU LOT 7



3. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT

En complément de la liste de critères à atteindre pour l'acceptation provisoire du lot 7, telle qu'elle apparaît dans l'Entente de lot 7 initiale, il est convenu de préciser les objectifs en matière de transfert de connaissances et activités à compléter pour finaliser le plan de transition.

Ces activités feront l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes lors des comités de gestion du projet CASA :

Livrables	Date de fin prévue	% de complétion
Gestion documentaire	30/06/2019	100 %
Finalisation des processus du Centre de Support	30/06/2019	100 %
Documentation des traitements d'arrière-plan	30/06/2019	100 %
Fermeture des incidents/anomalies résiduelles	30/06/2019	100 %
Installation - « Job Monitoring »	30/06/2019	100 %
Surveillance BASIS pour la production	30/06/2019	100 %

4. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

PLAN GLOBAL

La présente entente de lot s'appuie sur les jalons du plan global.

Le plan global fait ressortir les principaux jalons qui doivent être atteints ainsi que l'interdépendance entre certains livrables et activités qui doivent être réalisés par les différentes équipes.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef du projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7 est terminé.



EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux inclus dans le bordereau révisé. Ils serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	18 581	35 381	53 962	1 784 481 \$	4 718 234 \$	6 502 715 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur pour le lot 7.

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standard du projet CASA s'applique au lot 7.

Enveloppe de partage de risques du lot 7

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7 est de 650 271 \$, soit 10 % des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance.

Montant « en banque » au début du lot 7

Il n'y a pas de montant « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.

Contingence contractuelle au début du lot 7

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7 est de 4 177 316 \$.

FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance

Pour les deux premiers mois de l'entente de lot, soit janvier et février 2019, l'Alliance pourra émettre une facture mensuelle lorsque toutes les anomalies P1 détectées au courant de ce mois ont été résolues. Les heures facturées par l'Alliance doivent correspondre aux heures réalisées par les ressources de l'Alliance pendant ce mois. Les heures additionnelles qui auront été réalisées lors du mois suivant pour terminer la résolution des anomalies seront ajoutées à la facture suivante.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation mensuelle sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facturation finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure les heures additionnelles qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS SITE

L'utilisation des ressources hors site de l'Alliance pourrait être nécessaire pour le support des utilisateurs tant au niveau de la solution que des infrastructures.



PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- de permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- d'identifier les intervenants à chaque palier;
- de faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.

5. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 3 janvier 2019. Cette entente de lot demeura en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le **30 juin 2019**.



6. SIGNATURE

Chaque partie autorise le présent amendement.

Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ)

Nom : **Karl Malenfant**

Titre : Chef de projet CASA

Signature :

Date :

12 juillet 2019

Pour l'Alliance

Nom : **Gratien Côté en remplacement
de Nabil Aboutanos**

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :

Date :

2019-06-27



Entente de lot - Lot 7

Amendement 3

Phase de support postimplantation

Livraison 1

Septembre 2019

Version 1.0

Table des matières

1. NATURE DE L'AMENDEMENT 3.....	3
2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES.....	4
3. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	5
Plan global	5
Acceptation provisoire du lot.....	5
Efforts et coûts du lot.....	6
Partage de risques.....	6
Formule de partage de risques	6
Enveloppe de partage de risques du lot 7	6
Montant « en banque » au début du lot 7	6
Contingence contractuelle au début du lot 7	6
Facturation des services professionnels.....	7
Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance.....	7
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot.....	7
Suivi des travaux hors site.....	7
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	8
4. DURÉE DE L'ENTENTE.....	9
5. SIGNATURE	10



1. NATURE DE L'AMENDEMENT 3

L'amendement 3 du lot 7 vise à :

- Prolonger l'entente de lot;
- Ajuster les paramètres budgétaires.

Le reste de la portée du lot 7 est inchangé.

2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES

Les sections suivantes de l'Entente de lot 7 demeurent inchangées :

- 2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT
- 3. PLAN DE LIVRAISON ET CALENDRIER DES SPRINTS
- 4. OBJECTIFS DE LOT
- 5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT
- 6. GESTION DES RISQUES DU LOT 7



3. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

Cette section remplace la section 7 de l'entente de lot initiale.

PLAN GLOBAL

La présente entente de lot s'appuie sur les jalons du plan global.

Le plan global fait ressortir les principaux jalons qui doivent être atteints ainsi que l'interdépendance entre certains livrables et activités qui doivent être réalisés par les différentes équipes.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef du projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7 est terminé.

EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux inclus dans le bordereau révisé. Ils serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7	Efforts (en heures)			Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	19 749	30 294	50 043	1 838 073 \$	4 236 435 \$	6 074 508 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur pour le lot 7.

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standard du projet CASA s'applique au lot 7.

Enveloppe de partage de risques du lot 7

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7 est de 607 451 \$, soit 10 % des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance.

Montant « en banque » au début du lot 7

Il n'y a pas de montant « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.

Contingence contractuelle au début du lot 7

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7 est de 4 177 316 \$.



FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation mensuelle des services professionnels de l'Alliance

Pour les deux premiers mois de l'entente de lot, soit janvier et février 2019, l'Alliance pourra émettre une facture mensuelle lorsque toutes les anomalies P1 détectées au courant de ce mois ont été résolues. Les heures facturées par l'Alliance doivent correspondre aux heures réalisées par les ressources de l'Alliance pendant ce mois. Les heures additionnelles qui auront été réalisées lors du mois suivant pour terminer la résolution des anomalies seront ajoutées à la facture suivante.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation mensuelle sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facturation finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure les heures additionnelles qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS SITE

L'utilisation des ressources hors site de l'Alliance pourrait être nécessaire pour le support des utilisateurs tant au niveau de la solution que des infrastructures.

PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- de permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- d'identifier les intervenants à chaque palier;
- de faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.



4. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 3 janvier 2019. Cette entente de lot demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le 31 juillet 2019.

5. SIGNATURE

Chaque partie autorise le présent amendement.

Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ)

Nom : Karl Malenfant

Titre : Chef de projet CASA

Signature



Date : 23 Sept 2019

Pour l'Alliance

Nom : Daniel Girard en remplacement
de Nabil Aboutanos

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :



Date : 23 septembre 2019





Entente de lot - lot 7.6

Déploiement de la planification de la main-d'œuvre

Version 1.0

Janvier 2020

CASA

Société de l'assurance
automobile

Québec



Table des matières

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT	3
Nature du lot.....	3
2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT	4
3. CALENDRIER DU LOT	5
Calendrier du lot 7.6.....	5
4. OBJECTIFS DE LOT	6
Objectifs de lot.....	6
5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT	7
6. GESTION DES RISQUES DU LOT	8
Risques du lot.....	8
7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT	9
Acceptation provisoire du lot.....	9
Efforts et coûts du lot.....	10
Partage de risques.....	10
Formule de partage de risques	10
Enveloppe de partage de risques du lot 7.6.....	10
Montant « en banque » au début du lot 7.6.....	10
Contingence contractuelle au début du lot 7.6.....	10
Facturation des services professionnels.....	11
Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot.....	11
Suivi des travaux hors-site	11
Processus d'escalade pour la résolution d'un différend commercial	11
8. DURÉE DE L'ENTENTE.....	12
9. SIGNATURE	13
10. ANNEXE - LIVRABLES.....	14

1. DÉFINITION DE L'ENTENTE ET NATURE DU LOT

La présente entente de lot couvre le déploiement de l'outil pour effectuer la planification de la main-d'œuvre.

L'entente couvre les éléments suivants :

- La nature du lot;
- Les critères d'acceptation du lot;
- Le calendrier du lot;
- La portée qui sera livrée dans le lot conjointement par la SAAQ et l'Alliance et les objectifs à atteindre dans le lot;
- La gestion des risques du lot;
- Les mécanismes de surveillance et de maîtrise du lot, notamment le suivi des efforts et des coûts, l'acceptation du lot, les paramètres de partage de risques, les modalités de facturation et la gestion des ressources;
- La durée de l'entente.

La présente entente couvre les efforts réalisés par les ressources de la SAAQ et de l'Alliance.

NATURE DU LOT

Ce lot comprend le déploiement des modules SAP [REDACTED] « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP) utilisés pour la planification de la main-d'œuvre.

À l'issue de ce lot, l'ensemble des travaux planifiés pour la Livraison 1 sera complété.

2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT

Le tableau ci-après décrit les critères à atteindre pour l'acceptation provisoire du lot 7.6. Le lot est accepté provisoirement lorsque ces critères sont rencontrés (voir aussi la section 7 « Surveillance et maîtrise du lot »).

CRITÈRES	ACCEPTATION
• Les livrables du lot ont été approuvés. • Les objectifs de performance du lot ont été atteints. • Les objectifs de qualité du lot ont été atteints.	• Les livrables ont été approuvés par le chef du projet CASA et son leader adjoint de direction; les décisions ont été consignées au registre des points en suspens et décisions par le Bureau de programme.
• Les objectifs de transfert de connaissances du lot ont été atteints.	• Les objectifs de transfert de connaissances sont mesurés par la réalisation des outils et des sessions de formation en lien avec les processus couverts par le lot.

3. CALENDRIER DU LOT

CALENDRIER DU LOT 7.6

Planification de la main-d'œuvre (WFA/P)

Démarrage des travaux : janvier 2020

Fin des ateliers et du développement de l'interface SOR-I-011 : 29 février 2020

Passage en préproduction : 30 avril 2020

Mise en production: 30 juin 2020

Fin de la période de support : 31 août 2020

4. OBJECTIFS DE LOT

Cette section décrit les objectifs généraux du lot sur la base desquels la facturation des services professionnels de l'Alliance sera autorisée.

OBJECTIFS DE LOT

- Déploiement des modules « Workforce Analytics » (WFA) et « Workforce Planning » (WFP) sous la forme de configuration standard; ceci signifie le soutien technique et fonctionnel au déploiement du « Metric Pack - Core & Mobility » comprenant les aspects :
 - Effectifs
 - Mouvements internes
 - Résiliations
 - Embauches
 - Outil de planification stratégique de la main-d'œuvre
 - Support postimplantation
- Sessions de formation et outils pour les testeurs et administrateurs liés aux processus couverts par ce lot.

5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT

Toute personnalisation :

- Rapports
- Dimensions, hiérarchies ou mesures
- Tableaux de bord
- Outils de planification

Tout autre « Metric Pack » :

- LMS Metrics Packs
- Autres Metrics Packs

Formation pour les utilisateurs finaux.

6. GESTION DES RISQUES DU LOT

RISQUES DU LOT

- Le risque principal pour ce lot consiste dans l'assurance de la disponibilité des ressources qualifiées pour effectuer les travaux requis, aussi bien du côté de la SAAQ que de celui de l'Alliance et de SAP. **La mesure d'atténuation du risque consistera donc dans le fait de garantir la priorisation de la réalisation de ce lot pour les ressources requises.**
- Pour respecter la planification et l'objectif de la livraison en juillet, il importe de s'assurer que l'interface SOR-I-011 soit complétée dans l'environnement Dev S/4 HANA au plus tard le 31 janvier 2020.
- Les données maîtres et de transaction doivent être chargées sans écarts, sur un historique de quatre années, et anonymisées dans l'environnement de QA S/4 HANA

7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

ACCEPTATION PROVISOIRE DU LOT

L'acceptation provisoire du lot 7.6 est conditionnelle à l'atteinte des critères d'acceptation du lot énoncés à la section 2. Toutefois, il revient au chef de projet CASA de déterminer si les travaux réalisés sont satisfaisants même si les critères d'acceptation n'ont pas tous été rencontrés. Cette décision pourra tenir compte de différents événements survenus durant le lot, qui ont pu avoir un impact sur l'atteinte des objectifs.

Dans tous les cas, les raisons qui justifient l'acceptation provisoire du lot 7.6 doivent être documentées dans le formulaire d'approbation de lot signé par les leaders, les leaders adjoints, le chef de projet CASA et le leader adjoint à la direction.

Le formulaire d'approbation signé par les parties fera office d'avis écrit à l'Alliance confirmant que le lot 7.6 est terminé.

EFFORTS ET COÛTS DU LOT

Le tableau suivant indique les efforts et les coûts totaux prévus, à la suite de la planification détaillée du lot, qui serviront de budget de base pour l'entente de lot.

Lot 7.6	Coûts		
	Ressources SAAQ	Ressources de l'Alliance	Total
Bordereau révisé	57 720 \$	136 829 \$	194 549 \$

Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées selon la grille des taux en vigueur incluse dans l'annexe C du contrat.

PARTAGE DE RISQUES

Formule de partage de risques

La formule de partage de risques standard du projet CASA s'applique au lot 7.6.

Enveloppe de partage de risques du lot 7.6

L'enveloppe de partage de risques pour le lot 7.6 est de 19 455 \$, soit 10 % des coûts du budget du lot pour les ressources de la Société et de l'Alliance.

Montant « en banque » au début du lot 7.6

Il n'y a pas de montant « en banque » pour la Société et l'Alliance au début du lot 7.6.

Contingence contractuelle au début du lot 7.6

La contingence contractuelle de la Livraison 1 non utilisée au début du lot 7.6 est de 4 085 313 \$.

FACTURATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Facturation des services professionnels de l'Alliance à la fin du lot

Deux jalons de paiement serviront de déclencheurs pour la facturation des efforts :

- Passage en préproduction de WFA/P;
- Fin de la période de support postimplantation et acceptation du lot.

L'acceptation du lot sert de déclencheur pour la facture finale des services professionnels de l'Alliance pour le lot. La facture de l'Alliance pour le lot doit inclure toutes les heures qui auront été réalisées pour rencontrer les critères d'acceptation du lot.

Les taux horaires des ressources de l'Alliance pour la facturation du lot sont déterminés en fonction de la grille de taux de l'Alliance et de la formule de partage de risques, le cas échéant.

SUIVI DES TRAVAUX HORS-SITE

Il se pourrait que des ressources hors-site soient nécessaires pendant le lot 7.6, principalement pour le développement des RICEFW.

PROCESSUS D'ESCALADE POUR LA RÉOLUTION D'UN DIFFÉREND COMMERCIAL

Dans le cas d'un différend commercial entre la Société et l'Alliance découlant de la présente entente, le processus d'escalade décrit dans le Plan de qualité du programme s'applique.

Le processus d'escalade a pour objectif :

- De permettre de régler rapidement tout différend commercial qui a un impact réel ou potentiel sur le budget, le calendrier, la récupération des bénéfices ou la portée du projet CASA;
- D'identifier les intervenants à chaque palier;
- De faciliter le suivi des décisions ainsi que des actions qui en découlent.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet le 1^{er} janvier 2020 et demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation provisoire du lot prévue pour le 31 août 2020.

9. SIGNATURE

Chaque partie reconnaît avoir lu attentivement cette entente, avoir obtenu les explications adéquates sur la nature de ses dispositions et les comprendre.

Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec

Pour l'Alliance

Nom : Karl Malenfant

Nom : Daniel Girard

Titre : Chef de projet CASA

Titre : Directeur de compte

Signature :



Date :

28 février 2020

Signature :



Date :

28 février 2020

Livrables





Entente de lot 7.6 - Amendement 1

Déploiement de la planification de la main-d'œuvre

Version 1.0

Mars 2020

Table des matières

1. NATURE DE L'AMENDEMENT	3
2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES	4
3. CALENDRIER du LOT	5
4. DURÉE DE L'ENTENTE.....	6
5. SIGNATURE.....	7

1. NATURE DE L'AMENDEMENT

Le présent amendement vise la suspension des travaux du lot 7.6 - Déploiement de la planification de la main-d'œuvre. Étant donné la pandémie mondiale du COVID-19 que nous vivons actuellement, une priorisation des travaux en cours a dû être réalisée afin de suspendre les travaux moins prioritaires et ainsi d'effectuer une gestion efficace des risques. Il s'agit d'une force majeure pour un événement hors de notre contrôle.

La suspension de ces travaux a pris effet le 23 mars 2020 et a été signalée à M. Michel Dumas, Leader adjoint à la direction le 30 mars 2020 (voir lettre en annexe). En date du 23 mars 2020, les coûts réels de ce lot sont de 100 849 \$ sur un budget autorisé de 194 549 \$.

2. SECTIONS DE L'ENTENTE INITIALE QUI SONT INCHANGÉES

Il n'y a aucun changement par rapport à l'entente de lot initiale pour les sections suivantes :

2. CRITÈRES D'ACCEPTATION DU LOT

4. OBJECTIFS DE LOT

5. EXCLUSIONS DE LA PORTÉE DU LOT

6. GESTION DES RISQUES DU LOT

7. SURVEILLANCE ET MAÎTRISE DU LOT

3. CALENDRIER DU LOT

Le calendrier du lot sera réajusté lorsque les travaux reprendront.

4. DURÉE DE L'ENTENTE

La durée de l'entente sera réévaluée en fonction du calendrier du lot lorsque les travaux reprendront.

5. SIGNATURE

Chaque partie reconnaît avoir lu attentivement cette entente, avoir obtenu les explications adéquates sur la nature de ses dispositions et les comprendre.

**Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec**

Nom : **Karl Malenfant**

Titre : Chef de projet CASA

Signature :

Date :

Pour l'Alliance

Nom : **Michel Dumas**

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :

Date : 17 avril 2020

5. SIGNATURE

Chaque partie reconnaît avoir lu attentivement cette entente, avoir obtenu les explications adéquates sur la nature de ses dispositions et les comprendre.

Pour la Société de l'assurance automobile
du Québec

Pour l'Alliance

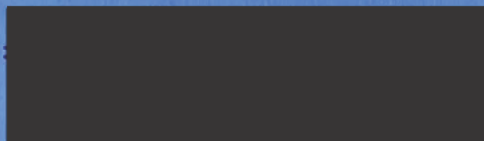
Nom : Karl Malenfant

Nom : Michel Dumas

Titre : Chef de projet CASA

Titre : Leader adjoint à la direction

Signature :



Signature :



Date : 20 avril 2020

Date : 17 avril 2020